



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

eto
COPIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

DECISION N° 054 /2018/EDC/DG/DEP/SDEIP/SPM du 13 JUN 2018

**Portant attribution du contrat pour le RECRUTEMENT D'UN EXPERT CHARGE DE LA
FORMATION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION
GEOGRAPHIQUE AU SEIN DE EDC..**

**Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n° 002/ASMI/EDC/DG/DEP/SDEIP/SPM/2018
du 01 mars 2018**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2006/406 du 29 Novembre 2006 portant création de la Société Electricity Development Corporation
- Vu le Décret n° 2006/407 du 29 Novembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation
- Vu la résolution N°0026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la Société EDC ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés ;
- Vu Décret N°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PRC du 19 juin 2012 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N° 13/001/C/MINFI du 08 janvier 2013 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget 2013 ;
- Vu le décret N°2013/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant les dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
- Vu L'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n° 002/ASMI/EDC/DG/DEP/SDEIP/SPM/2018 du 01 mars 2018
- Vu le procès-verbal de la session du 06 Juin 2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC.;
- Vu Les nécessités de service,

DECIDE



Article 1^{er} : Le Consultant SAO TETSOP Georges, Tél. : 699 48 77 69/678 30 28 21; est attributaire du contrat relatif aux RECRUTEMENT D'UN EXPERT CHARGE DE LA FORMATION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE AU SEIN DE EDC, pour un montant toutes Taxes Comprise de vingt quatre millions quatre cent quarante six mille deux cents cinquante (24 446 250) franc CFA

Nom de l'attributaire	Montant Hors Taxes (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai de réalisation
SAO TETSOP Georges	20 500 000	24 446 250	40 jours

Article 2 : la présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera notifiée à l'Attributaire, et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé le 13 JUI 2018

Directeur Général

Theodore NSANGOU

Ampliations :

- Ministère des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés/EDC (pour information et archivage)
- Attributaire